



16ème législature

Question N° : 14871	De M. Thierry Frappé (Rassemblement National - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique		Ministère attributaire > Transformation et de la fonction publiques
Rubrique > fonctionnaires et agents publics	Tête d'analyse > Fin des chèques-vacances pour les retraités de la fonction publique	Analyse > Fin des chèques-vacances pour les retraités de la fonction publique.
Question publiée au JO le : 06/02/2024 Date de changement d'attribution : 19/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Thierry Frappé interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la fin des chèques-vacances pour les retraités de la fonction publique. En effet, depuis le 1er octobre 2023 les fonctionnaires retraités ne peuvent plus bénéficier des chèques-vacances. Cet avantage en nature représente un levier non négligeable dans l'attractivité de la fonction publique mais aussi en terme d'avantage financier. Les chèques-vacances permettent ainsi d'aider au mieux les agents retraités. Cette suppression engendre une diminution du pouvoir d'achat pour les plus modestes. Il l'interroge sur cette suppression afin de comprendre les motivations du Gouvernement sur cette décision alors que l'inflation atteint 4,9 % sur l'année 2023 et que le pouvoir d'achat des Français ne cesse de diminuer.